

## Inscription au préscolaire 5 ans | Année scolaire 2026-2027

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a adopté les critères d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027.

Dans certains cas, si une école a trop d'élèves, il sera possible de déplacer des élèves vers une autre école. Cette mesure sera utilisée seulement en dernier recours.

Voici les points importants de la [politique 219 - Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements du CSSSH](#) en cas de surplus d'élèves :

### Formation des groupes

- Les groupes seront formés le **30 juin**.

### Avant le 30 juin

En cas de surplus, les élèves seront déplacés, dans l'ordre :

1. Parents volontaires.
2. Élèves hors territoire.
3. Élèves hors secteur.
4. Élèves qui fréquentent l'école depuis le moins longtemps.
5. Élèves sans frère ou sœur à l'école.
6. Élèves avec le droit au transport scolaire et habitent le plus près de l'école d'adoption.
7. Élèves sans le droit au transport scolaire et habitent le plus près de l'école d'adoption.

### Après le 30 juin

En cas de surplus, les élèves seront déplacés, dans l'ordre :

1. Élèves hors territoire.
2. Élèves hors secteur.
3. Élèves inscrits après la formation des groupes, selon l'ordre inverse des inscriptions.

Pour plus d'informations, contactez la direction de l'école où vous inscrirez votre enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous assurons notre collaboration pour limiter les inconvénients en cas de surplus d'élèves.



Marie-Lise Rainville

Coordonnatrice au Secteur de l'organisation scolaire